

Date d'application : 01/01/2019

Liste des critères pour la prise en compte des résultats de tests génétiques

Critères obligatoires en noir

Critères positifs (non obligatoires) en bleu

Afin d'assurer la traçabilité des résultats de santé enregistrés dans notre base de données, et communiqués sur les publications officielles de la Société Centrale Canine, et dans le cadre de la norme ISO 9001, nous avons établi une liste de critères obligatoires pour l'enregistrement d'un résultat de test génétique.

Tout résultat d'examen génétique effectué après le 01/01/2019 ne répondant pas à ce cahier des charges ne pourra pas être enregistré.

➤ **Réalisation de l'analyse :**

- Prélèvement réalisé par un agent certificateur identifié (N° d'ordre vétérinaire,...), il certifie l'identité du chien prélevé.

➤ **Présentation des résultats :**

- Résultats intégralement rédigés en Français ou en Anglais
- Identification de l'animal par puce ou tatouage + race + nom complet + **date de naissance**
- Identification de l'agent certificateur ayant effectué le prélèvement (N° d'ordre vétérinaire,...)
- Date du prélèvement et date du résultat
- Nom de la maladie et identification du gène testé
- **Identification de la mutation testée**
- Mention « homozygote sain », « hétérozygote », ou « homozygote muté » ou identification des allèles portés par le chien
- **Interprétation du résultat**

➤ **Laboratoire :**

- Titulaire d'une certification ISO
- Participant au projet Harmonization of Genetic Testing for Dogs de l'IPFD
<https://dogwellnet.com/ctp/>